

CHRISTIAN DETRE


commissaire
aux comptes

*MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES*



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901
Siège social : Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901
Siège social : Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels, dits agrégés, de l'association OCCE DU GERS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département du Gers, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 187 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 187 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 187 sur 189 lors de l'exercice précédent) ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'important compte tenu de votre effectif au niveau du siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 janvier 2021.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 19 janvier 2021

Christian **DETRE**

 commissaire
aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	29 896,78	25 876,83
Terrains					Report à nouveau	757 126,31	700 920,59
Constructions					Résultat de l'association	174 098,78	45 020,78
Installations et matériels d'activités	683,29	683,29		51,60	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 020,57	3 598,97	2 421,60	3 285,60	Total	961 121,87	771 818,20
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	9 444,30	12 087,73
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	6 703,86	4 282,26	2 421,60	3 337,20	Provisions pour charges	13 960,19	12 965,36
					Total	23 404,49	25 053,09
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	756,40		756,40	3 034,92	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières	40,88	
Coopératives et usagers divers	202,31		202,31	2 167,63	Fournisseurs	2 762,94	3 528,82
Comptes courants OCCE	8 805,90		8 805,90	10 728,47	Dettes fiscales et sociales	1 934,34	1 786,05
Autres créances (dont erreurs débitrices)				2 005,88	Comptes courants OCCE	257,76	2 337,30
Trésorerie	979 897,88		979 897,88	785 758,92	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		28,71
Charges constatées d'avance	104,86		104,86	185,82	Produits constatés d'avance	2 666,67	2 666,67
Total	989 767,35		989 767,35	803 881,64	Total	7 662,59	10 347,55
TOTAL	996 471,21	4 282,26	992 188,95	807 218,84	TOTAL	992 188,95	807 218,84

OCCE 32 GERS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	297 008,03	360 977,18
Ventes de produits	365 820,38	470 555,58
Prestations de service et animations	117 088,26	278 332,56
Subventions d'exploitation	244 162,87	464 098,10
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	123 532,79	146 134,24
Reprises sur dépréciations et provisions	51,20	
Utilisations des fonds dédiés	12 087,73	3 396,61
Total	1 159 751,26	1 723 494,27
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	242 610,36	305 364,30
Variation des stocks de fournitures à céder	2 301,50	(870,98)
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives	(22,98)	(17,84)
Autres achats et charges externes	607 751,54	1 207 314,74
Aides financières		
Impôts et taxes	335,89	284,99
Salaires	16 250,31	15 576,80
Charges sociales	5 461,43	5 731,94
Autres charges	108 999,96	127 697,38
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	21 331,97	30 027,24
Dotations aux provisions et dépréciations	994,83	856,37
Reports en fonds dédiés	9 444,30	12 087,73
Total	1 015 459,11	1 704 052,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	144 292,15	19 441,60
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	14 392,81	6 537,39
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	14 392,81	6 537,39
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		0,07
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		0,07
RESULTAT FINANCIER (II)	14 392,81	6 537,32
RESULTAT COURANT (I + II)	158 684,96	25 978,92
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	82 809,40	47 090,24
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	82 809,40	47 090,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	67 344,38	28 048,38
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	51,20	
Total	67 395,58	28 048,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	15 413,82	19 041,86
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	174 098,78	45 020,78
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	64 240,00	40 342,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	64 240,00	40 342,50

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE 32 GERS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	992 188,95 €	807 218,84 €
Résultat de l'exercice :	174 098,78 €	45 020,78 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	187	189
dont coopératives et foyers agrégés :	187	187
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	2
Nombre de coopérateurs :	13 988	14 289
Heures de bénévolat du siège départemental	350	500
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 986	967
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	64 240 €	40 343 €

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par l'application du nouveau plan comptable associatif, avec pour incidence la valorisation du temps des bénévoles du siège dans le compte de résultat du siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 28 349 € soit environ 2,82% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 32 GERS

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	174 098,78	dont	10 983,24 pour le siège départemental
		dont	163 115,54 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	0,00	dont	0,00 pour le siège départemental
		dont	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	dont	0,00 pour le siège départemental
		dont	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	979 897,88	dont	59 656,03 pour le siège départemental
		dont	920 241,85 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 921,08 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	21 331,97	dont	915,60 pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	20 416,37 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			109,18 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 256 953,47	dont	89 210,74 pour le siège départemental
		dont	1 167 722,73 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 244,51 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 082 854,69	dont	78 247,50 pour le siège départemental
		dont	1 004 607,19 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 372,23 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			872,28 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	187	186
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	98%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	135	164
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	3
Participants aux séances de formation (estimation)	6	10



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	29 896,78	25 876,83
Terrains					Résultat du siège départemental	10 983,24	4 019,95
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	683,29	683,29		51,60	Total	40 880,02	29 896,78
Autres immobilisations corporelles	6 020,57	3 598,97	2 421,60	3 285,60	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	9 444,30	12 087,73
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	13 960,19	12 965,36
Total	6 703,86	4 282,26	2 421,60	3 337,20	Total	23 404,49	25 053,09
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	756,40		756,40	3 034,92	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières	40,88	
Coopératives et usagers divers	202,31		202,31	2 167,63	Fournisseurs	2 762,94	3 528,82
Comptes courants OCCE	8 805,90		8 805,90	10 728,47	Dettes fiscales et sociales	1 934,34	1 786,05
Autres créances				2 005,88	Comptes courants OCCE	257,76	2 337,30
Trésorerie	59 656,03		59 656,03	43 837,50	Autres dettes		28,71
Charges constatées d'avance	104,86		104,86	185,82	Produits constatés d'avance	2 666,67	2 666,67
Total	69 525,50		69 525,50	61 960,22	Total	7 662,59	10 347,55
TOTAL	76 229,36	4 282,26	71 947,10	65 297,42	TOTAL	71 947,10	65 297,42

OCCE 32 GERS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	26 234,26	26 167,84
Ventes de produits	3 249,21	2 120,42
Prestations de service et animations	8 385,45	10 011,75
Subventions d'exploitation	9 490,00	18 961,37
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	28 026,56	21 210,91
Reprises sur dépréciations et provisions	51,20	
Utilisations des fonds dédiés	12 087,73	3 396,61
Total	87 524,41	81 868,90
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	454,00	2 665,00
Variation des stocks de fournitures à céder	2 301,50	(870,98)
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives	(22,98)	(17,84)
Autres achats et charges externes	41 546,03	38 989,83
Aides financières		
Impôts et taxes	335,89	284,99
Salaires	16 250,31	15 576,80
Charges sociales	5 461,43	5 731,94
Autres charges	515,39	3 109,30
Dotations aux amortissements	915,60	1 021,63
Dotations aux provisions et dépréciations	994,83	856,37
Reports en fonds dédiés	9 444,30	12 087,73
Total	78 196,30	79 434,77
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	9 328,11	2 434,13
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	67,31	126,72
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	67,31	126,72
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		0,07
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		0,07
RESULTAT FINANCIER (II)	67,31	126,65
RESULTAT COURANT (I + II)	9 395,42	2 560,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 639,02	1 462,52
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 639,02	1 462,52
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		3,35
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	51,20	
Total	51,20	3,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 587,82	1 459,17
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	10 983,24	4 019,95
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	9 625,00	13 750,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	9 625,00	13 750,00

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 10 983,24 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement n° 2019-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	683,29			683,29
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	9 010,57		2 990,00	6 020,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	9 693,86		2 990,00	6 703,86

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Mise au rebut comptable du Photocopieur Sharp M 2630 totalement amorti.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	631,69	51,60		683,29
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 724,97	864,00	2 990,00	3 598,97
Mobilier de bureau	20%				
	Total	6 356,66	915,60	2 990,00	4 282,26

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Cahiers de compta, agendas, logiciels	667,30
Fournitures administratives	<u>89,10</u>
	756,40

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	202,31		202,31
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	202,31		202,31

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	8 805,90
	8 805,90

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

Banque Populaire Occitane	9 936,57
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	30 450,68
La Banque Postale	19 226,01
Crédit Coopératif	9,01
CAPG compte sociétaire	20,00
Caisse	<u>13,76</u>
	59 656,03

8. Charges constatées d'avance

CNEA cotisation 2020	45,66
CSTG cotisation 2020	<u>59,20</u>
	104,86

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	12 965,36	994,83		13 960,19
Provisions pour charges	12 965,36	994,83		13 960,19
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	12 965,36	994,83		13 960,19

Dotations / reprises d'exploitation	994,83
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	994,83

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONJEP	2 987,73	2 644,30	2 987,73	2 644,30
JEP	7 000,00	6 800,00	7 000,00	6 800,00
FDVA 1	600,00		600,00	
FDVA 2	1 500,00		1 500,00	
Total	12 087,73	9 444,30	12 087,73	9 444,30

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

AUCH DIFFUSION PRESSE	2.94
CDE – honoraires 2019-2020	<u>2 760.00</u>
	2 762.94

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	460.28
Urssaf	561.00
Retraite complémentaire	319.18
Prévoyance	26.04
Mutuelle	170.70
Uniformation	235.19
Charges sociales/Congés payés	<u>161.95</u>
	1 934.34

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

EM SAINT MONT	7.76
EP BOULAU	<u>250.00</u>
	257.76

9. Produits constatés d'avance

Exercice clos le 31/08/2020

Conseil Départemental – 4/12 subvention fonctionnement	666.67
Fédération OCCE – 4/12 FONJEP	<u>2 000.00</u>
	2 666.67

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 988	14 289
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,74444 €	0,71713 €
COTISATIONS PERÇUES DES COOPERATIVES	26 219,67	26 107,86
Cotisations versées à la Fédération	15 806,44	15 860,79
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	15 806,44	15 860,79

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	800,00	600,00
Subventions conseil départemental	2 250,00	2 250,00
Subventions conseil régional REGAT	240,00	841,00
Subvention DDCSPP JEP	5 000,00	9 500,00
Subvention DDCSPP FDVA 1	1 200,00	600,00
Subvention DDCSPP FDVA 2		1 500,00
Autres subvention FONJEP 2018		1 670,37
Autres subventions projets coopératives		2 000,00
Autres subventions		
Total	9 490,00	18 961,37
Dont versées aux coopératives	490,00	

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	17 299,97
- Autres aides CAC	2 230,00
- Autres aides EBP	487,00
- Autres aides CNEA	137,00
- Autres aides Compensation frais Crédit Coopératif	15,00
- Autres aides Compensation CSTG Arthur	88,80
- Autres aides Compensation Stage Gers	1 767,04
- Autres aides FONJEP	<u>6 000,00</u>
	28 024,81

4. Produits exceptionnels

Dons bénévoles	<u>1 639,02</u>
	1 639,02

5. Charges exceptionnelles

Guides + agendas coopératifs offerts stagiaires	<u>51,20</u>
	51,20

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Exercice clos le 31/08/2020

Annexe du siège départemental

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Auch, de locaux dépendant du groupe scolaire situé Chemin de la Réthourie (environ 80 m²).

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé. Tous les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association sont bénévoles.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant